

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

**Date de la Convocation**

04 DECEMBRE 2023

**Date d'Affichage**

04 DECEMBRE 2023

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

**Absents - Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANDEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

**N°266\_2023**

**ACTES : 8.9**

**OBJET DE LA DELIBERATION : 11- Règlement intérieur pour l'accueil des chercheurs au centre de conservation et d'études (CCE) de Montans**

## Exposé des motifs

Le bâtiment du nouveau Centre de conservation et d'études (CCE) de Montans a été finalisé en juin 2023. Il est destiné à accueillir les collections issues des fouilles du territoire et à les rendre accessibles aux chercheurs pour leurs travaux scientifiques qui seront ensuite valorisés au musée. Un règlement intérieur destiné à encadrer la fréquentation du lieu par les chercheurs a été rédigé. Il permet de fixer les modalités de prises de rendez-vous, de réglementer la manipulation des collections, de fixer l'obligation de transmission des travaux au personnel de l'Archéosite de Montans et de détailler les possibilités de sorties des collections (études, analyses, expositions).

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, et notamment leur article 6.2.3 compétences en matière d'équipements culturels, Considérant le besoin de mettre en place un règlement intérieur pour l'accueil des chercheurs au Centre de Conservation et d'Etudes de Montans,

Considérant l'avis de la Commission Attractivité du 28 septembre 2023,

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **adopte** le règlement intérieur pour l'accueil des chercheurs au Centre de conservation et d'études intercommunal tel qu'annexé.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture  
Le 02 JAN. 2024

- publication - mise en ligne  
Le 02 JAN. 2024

et/ou notification  
Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

Le Président,  
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.